

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS par an des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES /trois mois..... 5 fr. /six mois..... 9 fr. /un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS /trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement en bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGURON, AGEN, Monsempron-Libos, PÉRIGURON, BORDEAUX, RODEZ, AURILLAC, VIERZON, PARIS.

Cahors, le 30 Octobre 1875

Les attaques de la presse de gauche contre M. Buffet sont très vives; mais la révocation du maire bonapartiste d'Ajaccio a diminué néanmoins l'ardeur de cette polémique. Nous sommes très satisfait pour notre compte. Nous avons la pleine conviction que les opinions intimes de M. Buffet sont absolument contraires à l'impérialisme, et nous applaudirons à chaque parole, à chaque démonstration qui pourra contribuer à faire passer cette conviction dans tous les esprits.

Du reste, nous regretterions infiniment que M. Buffet ne voulût faire aucune concession sur la question du scrutin de liste et du scrutin uninominal d'arrondissement. Il y a un terme-moyen à prendre, une transaction à adopter, à l'imitation du grand événement du 25 février.

Le Moniteur universel donne, sur la dernière séance du Conseil des ministres, les renseignements suivants qui nous paraissent bien indiquer la situation actuelle :

Mardi à en lieu ce conseil des ministres attendu avec tant d'impatience par tous ceux qui, depuis plusieurs jours, assuraient que nous étions en pleine crise ministérielle et qui escomptaient déjà les conséquences de cette prétendue crise. Rien de tout ce qui avait été si pompeusement annoncé par les crieurs attirés du gâchis parlementaire ne s'est réalisé.

Le conseil a été extrêmement calme. La note des Débats, qui avait donné un corps à toutes ces rumeurs anonymes, a été expliquée, et on a reconnu qu'on lui avait bien à tort attribué une origine officielle. M. le vice-président du conseil a d'ailleurs été au-devant de toutes les objections, en précisant à nouveau et très-nettement la façon dont il lui semblait que le ministère doit remplir sa mission, laquelle consiste avant tout à mettre la première magistrature de l'Etat à l'abri de toutes les compétitions et la Constitution votée en février à l'abri de toutes les attaques. Les observations si justes et si correctes de M. Buffet ne pouvaient moins faire que de rallier tous les suffrages, et c'est à l'unanimité qu'on a pris les résolutions qui forment l'épilogue et le commentaire du discours d'Ajaccio.

Nous croyons que ces résolutions seront approuvées par tous ceux qui, en France, mettent l'intérêt du pays au-dessus des passions ou des intérêts de tel ou tel parti politique. Et il ne nous semble pas hors de propos d'établir ici une distinction qui n'est pas sans importance à la veille des élections. Les journaux bonapartistes, dans l'intérêt de leurs espérances, ne cessent de répéter que les masses sont fort impatientes d'acclamer l'empire; c'est une erreur profonde. Les masses sont, en thèse générale, assez indifférentes à la formule gouvernementale, mais elles sont, mais elles doivent être forcément disposées, par les conditions de leur existence, à acclamer tout gouvernement qui leur paraît suffisamment fort pour les garantir contre l'agitation, contre le trouble intérieur et extérieur qui viennent entraver l'industrie, le commerce, le travail et leur retirer par cela même les moyens

de gagner leur pain journalier. Le talent du parti bonapartiste a précisément consisté à répandre le bruit que, seule, la forme impériale serait assez forte pour comprimer les haines de parti, et pour assurer au pays la sécurité et la tranquillité nécessaires au libre développement du travail et de la richesse publique.

Que la déclaration faite par M. le vice-président du conseil sorte du domaine de la théorie pour entrer dans celui de la pratique; que le Gouvernement fasse savoir, par des exemples sévères, qu'il a le bras assez long et la main assez lourde pour réprimer sur l'heure toute attaque contre le chef de l'Etat et la Constitution, et la théorie soutenue par les journaux bonapartistes n'aura plus de raison d'être, et tous ces affamés d'autorité, de tranquillité, de calme, qui forment l'immense majorité de la nation française, se tourneront vers cette forme républicaine qui leur assurera la paix, la tranquillité, le travail nécessaires à leur existence.

M. Gambetta vient de rompre le silence qu'il avait gardé pendant les tournées extravagantes de MM. Naquet, Madier de Montjau et autres coryphées de la démagogie. Il a adressé à ses amis de Lyon, une lettre reproduite par la presse tout entière. Nous la mettons sous les yeux de nos lecteurs, et nous ferons connaître les appréciations diverses qui se produiront.

Paris, 25 octobre 1875.

Mes chers concitoyens,

L'ouverture imminente de la dernière session de l'Assemblée nationale me prive du plaisir de répondre comme je l'eusse désiré à votre cordiale invitation. J'aurais tenu à rendre, dans Lyon même, au milieu de tous les élus républicains du département du Rhône, un public hommage à cette démocratie lyonnaise qu'on a abreuvée depuis cinq ans de calomnies, de provocations, de persécutions, et dont la fermeté, le sang-froid, la discipline ont résisté à toutes les épreuves et fini par triompher de ses plus violents détracteurs. Je ne laisserai pas toutefois arriver l'heure de la dissolution sans vous faire ma visite. Pour aujourd'hui, et afin de n'être pas tout à fait absent de votre fraternelle réunion, permettez-moi de vous envoyer quelques réflexions sur notre situation intérieure.

La Constitution du 25 février a fait enfin sortir la République de l'Etat précaire, à peine toléré, toujours menacé, où la tenaient les partis réactionnaires conjurés à sa perte depuis le 8 février 1871. Elle est devenue la loi fondamentale des Français. Elle a été arrachée à l'impuissance et à la haine des partis monarchistes vaincus, dans une heure de bon sens et de patriotisme, qui servira à balancer dans l'histoire bien des fautes et bien des défaillances.

Ce jour-là, le 25 février, sous la double pression des périls intérieurs et des nécessités extérieures, les patriotes de l'Assemblée nationale ont fait faire leurs préférences exclusives. Ils ont su mettre le salut de la France au-dessus de leurs passions, de leurs préjugés, de leurs théories personnelles. Ils ont fondé le seul gouvernement qui, en rassurant les intérêts, réservait à la démocratie le soin de surveiller elle-même ses destinées ultérieures. La nation tout entière l'a accueillie avec un vif sentiment de gratitude et de soulagement. La sécurité est rentrée dans les esprits, la confiance dans le travail national. Les excédants d'impôts se chiffrent par plus de 400 millions de francs. Les royalistes de toutes nuances en sont réduits à exhaler les der-

niers cris d'une rage impuissante. Les bonapartistes s'apprentent à tenter un dernier effort, que le sentiment de l'honneur national suffira à déjouer, en l'absence d'une administration assez ferme pour appliquer la loi à des factieux. Et cependant cette Constitution n'est encore qu'une loi qui attend son exécution. Les adversaires de la démocratie soupçonnaient si bien l'accueil enthousiaste qu'elle allait recevoir du pays, qu'ils en ont ajourné l'application par les plus misérables expédients. Mais nous touchons au terme. Les élections sont proches. Grâce à elles, les amis comme les adversaires de l'œuvre des constituants de février pourront juger ce que pèsent dans les sympathies du pays les institutions nouvelles. Je suis tranquille sur l'épreuve.

Une fois l'Assemblée nationale dissoute, la France ayant à choisir entre l'affermissement de la légalité républicaine et les fauteurs de désordre, de réaction et de restauration, n'hésitera pas d'un bout à l'autre du territoire, aussi bien au nom des intérêts conservateurs que des aspirations progressives, à envoyer sur les bancs des deux Chambres une forte majorité de gouvernement républicain, décidée à faire porter tous ses fruits à la politique suivie en ces dernières années.

C'est à créer cette majorité que doivent être consacrés désormais tous nos efforts; c'est pour atteindre un résultat aussi décisif pour la fortune de la France, qu'il importe que le suffrage universel soit consulté aux élections législatives par la voie du scrutin de liste. En dehors des considérations générales qu'on peut faire valoir, et qu'on fera valoir, en faveur du scrutin de liste contre tout autre mode de votation et qui toutes peuvent se résumer d'un mot: — Une lutte d'opinions substituée à une lutte de personnes, — il est une raison plus haute encore et plus pressante pour les défenseurs de la Constitution de s'attacher énergiquement au scrutin de liste. Le scrutin de liste seul permet, dans chaque département, suivant son tempérament propre, la conciliation et l'alliance électorale entre toutes les fractions du parti loyalement constitutionnel.

Cette alliance si précieuse et si salutaire, conclue à la Chambre sous les auspices d'hommes comme MM. Thiers, Casimir Périer, Léonce de Lavergne, etc., doit, en effet, être continuée devant le suffrage universel. Il ne faut jamais oublier les services rendus et ceux qu'on est en droit d'attendre. L'exemple de ces citoyens s'engageant résolument dans les voies de la démocratie libérale et républicaine a puissamment influé sur l'opinion publique, et il est nécessaire de montrer à tous que ce n'est pas là un accord passager que peut rompre la première difficulté, mais au contraire une coopération réfléchie et durable, en même temps qu'un encouragement à l'union, à la concorde des bons citoyens pour le relèvement de la patrie.

Le scrutin d'arrondissement, en suscitant les compétitions personnelles, en rompant toute unité d'action d'un arrondissement à un autre, en surexcitant les haines et les rancunes, exclut toute modération dans les choix et transforme cette grande consultation du suffrage universel en une multitude de petites guerres de clochers, sans grandeur et sans signification politique. Il importe au succès et à la durée d'une politique d'apaisement et de modération que le scrutin de liste, qui est à l'heure actuelle l'état légal, reste acquis au pays. On a peine à comprendre que les auteurs ou les partisans de la Constitution du 25 février puissent hésiter sur une pareille question.

Je le dis en toute sincérité, ce sont les républicains de raison qui ont le plus d'intérêt au succès définitif du scrutin de liste.

Mes renseignements, en effet, me permettent d'affirmer que c'est eux seuls qui ont à tout perdre au scrutin d'arrondissement, et je ne crains pas

d'être démenti par l'événement.

Quoi qu'il advienne d'ailleurs, n'ayez aucune inquiétude sur le résultat final.

Les élections, aussi bien pour le Sénat que pour la Chambre des députés, seront un triomphe pour la démocratie républicaine.

Depuis quatre ans, je n'ai jamais négligé une occasion d'étudier et de suivre pas à pas les progrès de l'idée républicaine dans les diverses parties de la France et dans les diverses couches de la société française. Sans entrer dans des détails qui ne seraient pas ici à leur place, je crois pouvoir affirmer que la France n'a attendu avec tant de patience, de calme, l'heure où il plairait à ses mandataires de lui rendre le dépôt de sa souveraineté, que parce que sa résolution était inébranlable d'affermir la République. Elle savait qu'il faudrait bien finir par la consulter, et que ce jour-là, sans tumulte, sans violence, presque sans émotion, elles choisiraient ses hommes et dicterait ses volontés.

Instruite par des malheurs inouïs et immérités, la nation a évidemment gagné en expérience et en raison pratique. Elle est lasse des sauveurs qui l'ont perdue, des déclamateurs qui l'ont égarée; elle dédaigne les fanatiques qui voudraient la ramener à un passé dont elle ne peut pas même supporter le nom. Elle veut faire ses affaires elle-même et réaliser enfin le gouvernement du pays par le pays dont la Révolution française avait apporté la promesse et les principes.

C'est cette politique qui doit triompher aux élections prochaines et devenir l'inspiratrice des actes et des entreprises des futures Assemblées.

En effet, je pense qu'il est bon que nous envisagions d'avance quelle peut être la tâche de nos futurs représentants. On peut l'envisager sous deux points de vue: 1° la direction générale de la politique du gouvernement à l'intérieur; 2° les lois à faire et les réformes à entreprendre.

Sur la première partie, l'accord est facile. Il faut une politique de liberté, qui nous débarrasse des lois d'exception; respecte et assure les droits de la presse, en ne réservant à la répression qu'un délit ou un crime, — l'attaque contre le principe républicain et le suffrage universel; qui établisse sans conteste la liberté électorale en protégeant par des dispositions légales l'exercice du droit de réunion et d'association; qui restitue aux communes leurs franchises municipales; qui garantisse enfin la pratique de ces droits individuels et publics par la présence à la tête des affaires d'hommes à l'esprit large et éclairé, confiants dans la démocratie, capables de la gouverner sans la craindre et sans l'asservir.

En ce qui touche le travail législatif, il est de la plus haute importance de s'imposer une règle de conduite qui détermine d'avance les divers buts à atteindre; car ce que les majorités victorieuses, de quelque nature qu'elles soient, ont surtout à redouter, c'est de vouloir toucher à tout à la fois, au risque de tout confondre et de tout compromettre. L'exemple de ces dernières années doit être toujours présent à nos yeux. La politique, de nos jours, est astreinte, comme toutes les sciences, à marcher graduellement, du simple au composé; mais, plus que toutes les autres sciences, elle exige l'esprit de circonspection, de prudence, de tempérament. La politique n'est pas une géométrie dont toutes les constructions sont tracées en des lignes parfaites, dont tous les problèmes reçoivent nécessairement des solutions exactes; elle doit s'inspirer, sans aucun doute, de principes fixes et certains, mais elle se fait avec des hommes, pour des hommes, au travers des intérêts et des passions qui se croisent en face de traditions qui résistent. Elle doit donc savoir composer avec la nécessité et ne jamais risquer le sort d'une idée ou d'un peuple pour l'honneur d'une théorie sans espoir. Nous avons en des prédécesseurs, nous aurons des successeurs; nous ne

leur transmettons qu'un patrimoine bien imparfait, car toutes les conquêtes que nous aurons pu réaliser ne pourront donner que la mesure du progrès même des mœurs politiques, hélas! encore bien en retard.

Arrivés à la vie publique aux heures les plus difficiles de ce siècle, nous n'avons qu'un devoir : maintenir, augmenter et transmettre l'héritage à des générations mieux préparées et plus heureuses. Il faut donc mesurer et régler sa marche pour éviter les chutes.

Trois grands buts se présentent devant nous : les atteindre suffira largement à l'activité et à la durée des prochaines Assemblées : le crédit de la France, sa puissance matérielle, son développement intellectuel. Faire une France riche, puissante, éclairée.

Le premier de ces buts réclame une réorganisation financière dont l'impôt sur le revenu doit devenir la clef, en prenant légitimement l'argent là où il est et en dégageant la consommation et par là même la production de taxes incohérentes et excessives.

Le second, en rendant le service militaire réellement personnel et universel, en y préparant, dès l'enfance, tous les jeunes Français et en faisant de l'armée la plus haute expression de l'orgueil national et l'école virile de tous les citoyens, contient une réforme pour laquelle le pays est déjà préparé et qu'il ne reste plus qu'à compléter.

Enfin, et par-dessus tout, il faut refondre à nouveau et disposer en un mécanisme complet un système d'éducation nationale qui restitue à l'Etat ses véritables attributions et qui sache faire surgir des rangs pressés de tout le peuple l'intelligence et la moralité ; un système à la fois général et technique, qui puisse sûrement mettre en pleine valeur toutes les aptitudes, aussi variées que merveilleuses du génie français ; un système d'éducation qui, depuis l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, repose sur les principes de la société moderne, le respect des lois civiles, l'amour exclusif de la patrie, et réunisse les Français de toutes les classes dans un même esprit de confiance mutuelle, d'émulation pour le bien général et de solidarité nationale.

L'étude des lois nécessaires à une aussi grande et décisive réforme, la formation des maîtres, des écoles et des élèves, l'exécution ferme et patiente de pareilles lois suffiront et au delà à remplir la durée du mandat des prochaines Assemblées. Après avoir ainsi appliqué la Constitution et les lois dans un esprit constamment libéral et démocratique, il ne restera à nos représentants qu'à rendre de nouveau la parole au pays et à le consulter alors, mais alors seulement, sur les améliorations qu'exigerait le pacte fondamental de la République.

Je suis convaincu qu'en comprenant ainsi le fonctionnement de nos nouvelles institutions, on en tirera les résultats les plus bienfaisants, dont je crois devoir énumérer quelques-uns.

D'abord, les partis hostiles à la République tombent dans l'impuissance et ne tardent pas à se désagréger. La masse du parti constitutionnel subira elle-même une nouvelle transformation ; elle se décomposera en deux grandes fractions également respectueuses de la charte, chacune représentant l'une des deux forces qui se partagent toute société réglée : la force de résistance et la force de progression.

Nous assisterons, à l'abri de la Constitution, à la lutte pacifique et légale du parti conservateur et du parti novateur, les whigs et les tories de la République se disputant les suffrages de l'opinion et se succédant régulièrement au pouvoir. Dans cette France unifiée il nous sera peut-être donné de voir tomber les haines et les préjugés de classe à classe, la paix civile sera faite. Les nouvelles couches sociales, sorties de la Révolution française et du suffrage universel, réconciliées avec l'élite de la vieille société, nous pourrions enfin achever, par l'alliance intime et chaque jour plus féconde du prolétariat et de la bourgeoisie, l'immense évolution commencée en 1789. Sous cette bienheureuse influence, on peut prédire presque à coup sûr un essor inouï des affaires et de la prospérité générale, un attachement tous les jours plus fervent aux institutions républicaines, une obéissance de plus en plus rigoureuse à la loi, un accroissement de la moralité publique. L'Europe voyant la France stable, forte et sage, lui rendra ses sympathies et son rang légitime. Alors on pourra tenter avec confiance la révision de la Constitution républicaine toujours perfectible du 25 février.

L'ordre étant ainsi assuré autant que la liberté, il faudra songer aussi à un grand acte de clémence pour effacer jusqu'au souvenir de nos odieuses discordes civiles. Ce ne sera pas de la part de celui qu'on a placé à la première et inviolable magistrature de l'Etat, et dont la fermeté est connue, que pourront venir les objections à une mesure aussi humaine que politique.

C'est le cœur plein de confiance dans cet avenir que je vous envoie mes salutations fraternelles.

LEON GAMBETTA.

Nous recevons les journaux de Paris en temps utile pour faire connaître quelques appréciations sur la lettre de M. Gambetta.

On lit dans la Presse :

Le manifeste de M. Gambetta renferme deux parties bien distinctes : une justification de sa conduite au 25 février et un programme. Sauf quelques légères réserves, nous approuvons le programme. Quant au passé, nous sommes trop constitutionnels pour ne pas louer une fois de plus M. Gambetta du grand rôle de conciliateur qu'il a rempli avec succès au milieu des laborieuses discussions du mois de février.

Le Journal des Débats fait au contraire des réserves dans les termes suivants :

M. Gambetta vient d'adresser à ses amis de Lyon une lettre qui contient tout son programme politique. Ce programme n'est pas le nôtre, et nous ne sommes d'accord avec la gauche que sur un très-petit nombre de points. Mais nous devons reconnaître que M. Gambetta a présenté ses idées avec beaucoup de modération. Il a surtout insisté sur la nécessité d'accepter les transactions nécessaires, de marcher

graduellement de réformes en réformes, et de chercher la réalisation des espérances républicaines dans l'usage régulier des institutions actuelles. C'est tout ce que nous voulons retirer de sa lettre, sur laquelle nous aurions trop de réserves à faire si nous cherchions à la discuter en détail. M. Gambetta remarque avec raison qu'il doit y avoir, dans la République, des whigs et des tories, un parti conservateur et un parti progressif. Quelle que soit la hardiesse des principes et des espérances de ce dernier, nous ne le craignons pas tant qu'il se soumettra aux exigences de la vie parlementaire, et n'attendra son succès que du suffrage de la nation et des votes libres des Assemblées.

On lit enfin, dans le Bien public, organe de M. Thiers :

Nous avons trop souvent professé dans nos colonnes les idées que M. Gambetta professe dans sa lettre, pour ne pas féliciter le chef de la gauche de la correcte fierté de son attitude, de son énergie à défendre la véritable cause de la démocratie, et de sa prévoyance à préparer le terrain du dernier combat qu'elle va avoir à livrer.

On lit dans la Gazette de France :

M. Gambetta laisse échapper ce mot : « Il faut donc mesurer et régler sa marche pour éviter les chutes. »

Le secret de l'attitude de M. Gambetta est dans ce mot.

Il ne voudrait plus faire de chute ! Quitter le pouvoir lui a été trop douloureux.

Il a échoué une première fois par les procédés intransigeants, il essaie du procédé des moyens détournés, espérant qu'ils lui seront plus profitables.

Mais, pour que M. Gambetta arrive à ses fins, MM. Léon de Lavergne et Casimir Périer ne lui suffisent pas ; il est nécessaire que les radicaux l'acceptent pour chef et suivent aveuglément ses plans, — et c'est ce qu'ils ne semblent pas disposés à faire.

Il est peu probable que le passage de la lettre relative à l'amnistie trouve grâce devant la démocratie républicaine. M. Gambetta renvoie, en effet, à une époque très lointaine ce grand acte de clémence. Il a dit, dans le temps jadis, qu'il ne couperait jamais sa queue, mais il avoue ingénument qu'il aime autant qu'une partie de ceux qui la composent restent sous bonne garde à Nouméa.

Le Pays, la Patrie, le Monde relèvent avec vivacité le passage relatif à l'amnistie, qu'ils dénoncent comme une tentative de réhabilitation de la Commune. Le Français s'exprime ainsi :

Le vrai but de M. Gambetta, dans sa première éptre aux Lyonnais, est de rattacher à la cause du scrutin de liste les membres du centre gauche qu'on soupçonnait de vouloir l'abandonner. Pour la première fois, M. Gambetta s'engage à promettre lui-même publiquement son appui électoral à MM. Thiers, Casimir Périer, Léon de Lavergne, qu'il nomme, et à leurs amis, qu'il désigne par un *et cætera*. Il leur jure ses grands dieux qu'ils ont plus à gagner que lui et ses amis au scrutin de liste ; il leur fait délicatement entendre que tous les électeurs leur tourneront le dos si les radicaux ne consentent à les prendre sous leur protection, et dans le reste de son discours il s'applique à leur persuader qu'il ne leur vendra pas trop cher ce patronage indispensable.

Le Journal de Paris se montre étonné de « la modération relative » de la lettre ; il ne demande pas mieux que de la croire sincère.

M. Rouher n'a pas craint dans son discours d'Ajaccio de rejeter sur le maréchal de Mac-Mahon la grave responsabilité de la marche de Sedan. La presse entière a protesté contre cet outrage public à la vérité historique et à l'honneur du Maréchal-Président :

Nous lisons dans la Gazette du Languedoc :

Précisons les faits :

Le maréchal de Mac-Mahon, comprenant toute la gravité de la situation et combien étaient insensés les ordres qu'il recevait du ministre de la guerre d'entreprendre une marche en avant, provoqua la réunion d'un conseil de guerre à Châlons, le 17 août. L'empereur y assistait. Après mûre délibération, il fut décidé que l'armée se rabattrait sur Paris. Le général Trochu, qui était présent, fut chargé d'aller informer de cette détermination, l'impératrice régente, laquelle répondit à la communication qui lui était faite : « Général, les ennemis seuls de l'empereur ont pu lui conseiller ce retour à Paris ; il n'y entrerait pas vivant. »

Et le ministre de la guerre, le général de Palikao, sur l'ordre de l'impératrice, télégraphia au maréchal de Mac-Mahon que la résolution qu'il avait prise n'était pas approuvée et qu'il eût à exécuter les instructions qui lui avaient été précédemment transmises.

Pendant ce temps-là, le maréchal était allé prendre position à Reims, d'où il lui était facile de revenir à Paris, par la route de l'Aisne, sans avoir à craindre d'être inquiété dans sa marche.

C'est là que M. Rouher vint le rejoindre. Il était chargé par l'impératrice de peser sur l'empereur et d'obtenir que l'armée marchât au contraire sur Sedan.

Et, ici, nous avons le témoignage du maréchal de Mac-Mahon lui-même. Voici, en effet, comment il s'exprima devant la commission d'enquête : « Le 21, l'armée prit position à Reims. Le soir, après avoir visité le campement des troupes, je rentrai à mon quartier général, à Courcelles ; j'y trouvai M. Rouher. Il expliqua les raisons qui lui faisaient penser que l'armée de Châlons devait marcher au secours de Bazaine. J'exposai à mon tour que je ne croyais point l'armée de Châlons en état de se compromettre au milieu de plusieurs armées ennemies. »

Mais l'empereur céda aux instances de M. Rouher. L'empereur comprit que si l'intérêt de la France déconseillait la marche sur Sedan, elle était impérieusement conseillée par l'intérêt de sa dynastie.

Le maréchal de Mac-Mahon dut donc continuer son mouvement vers le nord.

Et M. Rouher voudrait aujourd'hui mettre à son compte la responsabilité de la catastrophe de Sedan !

Est-ce assez de mauvaise foi ?

Non, mille fois non, cette humiliation sans exemple dans notre histoire, c'est à l'empire que nous la devons. C'est l'empire, l'empire seul qui a perdu nos armées et la France. Qu'il en reste à jamais responsable !

A. ESCANDE.

UNE PAGE D'HISTOIRE

On se fait trop souvent une fausse idée de la situation de l'Eglise en France au moment de la promulgation du Concordat. On se représente les églises fermées, les prêtres dans les cachots ou en exil, le culte interdit ; Napoléon apparaît comme un nouveau Constantin, rouvrant les églises, relevant les autels, rétablissant le culte, en un mot, rendant à la religion son existence en France.

Mais lorsque le Concordat fut promulgué on était déjà loin de la Terreur ; l'opinion publique réclamait l'abolition de toutes les lois faites contre l'Eglise et ses ministres. Depuis le 9 thermidor, le rétablissement du catholicisme, ou du moins la proclamation d'une entière liberté des cultes était la pensée qui prédominait dans les esprits. A la veille du 18 brumaire, trente-deux mille deux cent quatorze paroisses avaient rouvert leurs églises ou chapelles, et quatre mille cinq cent soixante-onze demandaient d'en faire autant (la France comprenait alors la Belgique et la rive gauche du Rhin).

Politique habile, Napoléon comprit les exigences d'une telle situation et les avantages qu'il pouvait en retirer. Accorder le moins possible, exiger le plus possible, fut la règle dont il ne se départit pas un instant dans cette affaire d'une si haute importance pour le succès de ses desseins. On sait quelle habileté, quelle constance, quel courage furent nécessaires à Consalvi pour sauvegarder les points essentiels. Encore, au moment de la signature essayait-on de substituer une pièce différente de celle dont on était convenu. Bien plus, on voulut par les articles organiques retirer une partie de ce qu'il avait fallu accorder pour obtenir le Concordat, et on ne craignit pas de présenter, comme faisant un tout avec ce concordat, cette réglementation contre laquelle le Pape se hâta de protester dès qu'il la connut.

On n'ignore pas, du reste, comment le Charlemagne moderne respecta lui-même le Concordat et comment il traita l'Eglise, son Chef et ses ministres, lorsqu'ils furent obligés, au nom de la conscience, d'opposer quelque résistance à ses plus injustes volontés.

Ce n'est pas la légende, c'est l'histoire.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Les avocats de l'impérialisme, quand ils se trouvent contraints d'aborder la question de la politique suivie à l'étranger par le second empire, s'efforcent d'en rejeter les suites désastreuses sur des incidents d'un ordre secondaire, difficiles à prévoir, impossibles en tous cas à prévenir ou à empêcher. Au lendemain de la guerre d'Italie, il n'était pas possible, suivant eux, d'empêcher Victor-Emmanuel de fouler aux pieds le traité de Zurich ; c'est malgré le gouvernement impérial qui a protesté d'une manière publique, que le roi d'Italie a envahi

les Etats pontificaux déjà amoindris par la prise des Légations, écrasé l'armée du Saint-Père à Castel Fidoardo, occupé les deux tiers des Etats de l'Eglise, assiégé Gaëte, et réuni le royaume des Deux-Siciles aux provinces que la guerre et les procédés révolutionnaires lui avaient déjà adjugés.

Si la France, gouvernée par Napoléon III, n'a pas empêché la Prusse de s'agrandir au point d'absorber toute l'Allemagne et de devenir une puissance militaire de premier ordre, la raison en est, si l'on en croit les défenseurs de l'empire, dans l'impossibilité où tout le monde se serait trouvé de prévoir la désorganisation intérieure de l'Autriche et la conclusion à la fois si rapide et si décisive de la campagne de Bohême.

Ce sont là, par malheur, des arguments aussi peu sérieux que la fameuse théorie des trois tronçons imaginée par M. Rouher, après Sadoua, pour justifier la politique impériale devant les Chambres françaises.

Les désastres que le gouvernement de Napoléon III a attirés sur la France ne sont pas dus à des causes secondaires ; ils sont — et c'est ce qu'il importe de bien comprendre — les conséquences naturelles, logiques inévitables, en quelque sorte, du système impérial même, de ce que Napoléon a appelé, avant d'être sur le trône, l'idée napoléonienne. C'est pour avoir voulu réaliser l'idée napoléonienne, c'est pour avoir voulu substituer une politique nouvelle, fondée sur cette idée, à la politique traditionnelle, séculaire de la France que l'Empire nous a amenés au point où nous en sommes réduits en ce moment.

La politique des grandes unités, des grandes agglomérations, qui nous a été si fatale au dehors, qui a été la cause de notre ruine, n'est pas, en effet, comme on est tenté de le supposer, une utopie inventée par Napoléon III. C'était pour lui un legs du premier empire. Elle faisait parti du plan de réorganisation que le premier Bonaparte voulait imposer à l'Europe.

« Une de mes PLUS GRANDES PENSÉES, » disait Napoléon 1<sup>er</sup> à Sainte-Hélène, avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques. Ainsi l'on compte en Europe bien qu'épars plus de 30,000,000 de Français, 15,000,000 d'Espagnols, 15,000,000 d'Italiens, 30,000,000 d'Allemands ; j'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation. C'est avec un tel cortège qu'il eût été beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles. Je me sentais digne de cette gloire.

Napoléon 1<sup>er</sup> ajoutait, après avoir exposé ses projets à ses compagnons d'exil de Sainte-Hélène :

« ... Je ne pense pas qu'après ma chute il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples. Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête des peuples et pourra tenter tout ce qu'il voudra. »

Napoléon III, l'un des esprits les plus révérents et les plus chimériques qu'on ait vus de notre temps, avait pris ces paroles pour un arrêt du destin et se croyait appelé, en effet à être ce souverain du droit nouveau qui, suivant la prophétie napoléonienne, « se trouverait à la tête des peuples et pourrait tenter tout ce qu'il voudrait. » C'est à la réalisation de ce rêve qu'il a consacré tous ses efforts ; c'est à la poursuite de cette chimère qu'il a employé toute sa politique, du jour où il s'est vu en possession du pouvoir.

En se laissant guider par ces dangereuses hallucinations, il a fourni lui-même à nos adversaires, qui n'auraient jamais osé l'espérer, les moyens dont ils avaient besoin pour accroître leur influence à notre détriment et se mettre en état de ruiner cette France qui, depuis des siècles, avait été assez prévoyante et assez forte pour contenir leur ambition.

Informations

On écrit de Rome :

Le Saint-Père a rencontré hors de ses appartements une pieuse française qui consacre sa grande fortune à des œuvres de charité et s'est entretenu avec elle et avec deux prêtres du diocèse de Bayonne, délégués par l'évêque pour l'accompagner en Terre-Sainte et à Rome, mademoiselle de Saint-Criq Dartigaux, c'est son nom, vient de fonder à Bethléem un monastère de Carmélites.

» Pie IX a béni Mlle Dartigaux, l'a louée de ses œuvres apostoliques et a octroyé aux deux prêtres, l'un chanoine et aumônier des carmélites, et l'autre supérieur général des prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram de précieux faveurs spirituelles.

Quelques habitants de Dijon, voulant perpétuer le souvenir de la défense de cette ville contre les Allemands, avaient conçu l'idée d'ériger un monument commémoratif sur la place au Foin. Avant d'élever le monument, on devait soumettre le projet à l'approbation du gouvernement; c'est la loi. Un projet fut donc présenté et approuvé; il représentait la ville de Dijon dans l'attitude d'une douleur fière et résignée: c'était l'emblème de la cité portant le deuil de ses enfants après une défaite qui ne fut pas sans gloire. Mais, nous apprend la Côte-d'Or, le conseil municipal, s'inspirant d'autres pensées ou plutôt d'autres passions, changea la statue et le statuaire. Il s'adressa à M. Cabet, dont le ciseau excelle à évoquer dans le marbre et dans la pierre les plus effroyables personifications de nos discordes civiles.

L'artiste répondit aux espérances du conseil municipal. La statue élevée sur la place au Foin, affirme la Côte-d'Or, est une Marianne coiffée du bonnet phrygien, une Marianne dont la pose et le geste personnifient les instincts les plus sauvages et les plus sanguinaires de la démagogie. L'artiste a choisi son type parmi les plus affreuses mégères dont le règne de la Terreur nous ait laissé le souvenir. En comparaison de cette attitude, le bonnet phrygien n'est presque plus qu'un accessoire inaperçu.

En présence des réclamations nombreuses qui se sont produites, l'autorité militaire a fait procéder à la descente de la statue. Les trois généraux commandant les troupes de la garnison de Dijon, des détachements de gendarmerie, de chasseurs à cheval et de dragons assistaient à cette opération. La municipalité a fait afficher une proclamation invitant la population au calme. Malheureusement, cette proclamation est conçue dans de tels termes qu'elle semble avoir produit un assez mauvais effet. Des groupes de radicaux menaceraient la statue de saint Bernard, œuvre de Joffroy, et qui fut déjà, en 1848, l'objet des violences des démagogues. L'autorité a pris les mesures les plus efficaces pour réprimer toute tentative de désordre.

Chronique locale

et méridionale.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi prochain à cause des fêtes de la Toussaint.

Nous apprenons à l'instant que M. Bonenfant économiste du Lycée de Cahors est nommé économiste au Lycée de Bourg.

Si la bâtisse marche, tout va bien, disent les parisiens. Si cela est vrai pour Paris, cela doit l'être aussi pour Cahors, et comme en ce moment plusieurs chantiers sont en pleine activité dans notre ville, malgré la saison avancée, qu'il nous soit permis de dire que l'on ne doit pas se plaindre de l'état de choses actuel.

Faisons donc un petit voyage en zig-zag dans notre cité, et indiquons sommairement à nos lecteurs les embellissements et les améliorations qui se poursuivent actuellement dans les différents quartiers de Cahors.

En commençant par la maison de Dieu, notre vénérable Cathédrale, disons que la construction d'une galerie en briques qui doit mettre en communication les logements des desservants avec la basilique, est fortement avancée et que le travail tout entier sera probablement terminé l'an prochain.

De là rendons-nous à la Préfecture; la partie de ce bâtiment qui longe la rue Clément-Marot, est en complète démolition. Cette partie du vaste hôtel jadis, comme on le sait, Palais épiscopal, va disparaître complètement. Elle sera rebâtie à neuf et contiendra au rez-de-chaussée tous les bureaux de la préfecture, au premier le bureau de l'inspecteur d'académie et quelques appartements laissés à la disposition du préfet, et au second toute l'administration des chemins vicinaux.

Ce remaniement a occasionné aussi la démolition du pont en pierre jeté à 20 pieds de hauteur et qui unissait l'hôtel de la préfecture avec le jardin qui s'étend jusqu'au Lot. Il paraît mé-

me que ce pont ne sera pas reconstruit: la préfecture et son jardin seront reliés au moyen d'un tunnel, ce sera moins pittoresque, mais plus économique. Nous nous permettons à ce sujet de formuler un vœu: si ce pont n'est pas reconstruit, la belle balustrade en fer forgé véritable chef-d'œuvre de serrurerie, pourrait très bien figurer dans notre musée, avec quelques plaques en fonte qui appartenaient aux appartements de l'ancien Palais épiscopal, et qui portent à ce qu'on nous assure, les armoiries de Mgr de la Luzerne et des autres évêques de Cahors, qui habitaient jadis ce palais.

De là passons à la rue Valentré, où nous voyons le bel édifice de la banque de France élevée déjà à son premier étage, et dont l'exécution se poursuit irréprochable.

Une course un peu longue nous conduit aux chantiers de la caserne, que nous avons tant de fois parcourus depuis quelque mois à cause des belles trouvailles d'antiquités gallo-romaines que l'on y a faites, et qui sont déposées dans notre musée. Quant à la construction en elle-même, elle marche bien et vite; les fondations sont à peu près complètement finies, et tout nous fait croire que dans un an ce bâtiment sera sinon complètement achevé, au moins assez avancé pour que nous puissions espérer y voir loger dans le courant de l'année 1877, un régiment d'infanterie tout entier, au grand avantage de tous nos débitants et commerçants de la ville.

Nous ne parlerons pas d'une belle et haute maison particulière dont la façade en pierre de taille, s'élève sur le fossé derrière le théâtre et d'une autre que l'on achève près du Square Fénelon, du côté de l'entrepôt de tabacs.

Nous ne reviendrons pas non plus à l'abrevoir de La Barre dont la construction, sinon l'inscription en style lapidaire, est digne de tout éloge, ni sur les travaux de la porte du Rempart qui ont agacé le nerf optique de quelques-uns de nos archéologues amateurs.

Nous redisons avec satisfaction en terminant, que l'on a travaillé cette année dans tous les quartiers de la ville, et que les ouvriers ont pu faire quelques économies pour l'hiver qui menace. Ce résultat est bon à enregistrer.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armées la circulaire suivante:

« Messieurs, j'ai été consulté sur la suite à donner à des demandes d'emplois d'officiers dans l'armée territoriale formées par des candidats remplissant actuellement les fonctions de préfet, sous-préfet, conseiller de préfecture ou secrétaires généraux et appartenant encore par leur âge à la réserve de l'armée territoriale.

« Il m'a paru équitable d'adopter une disposition particulière à l'égard de ces fonctionnaires, afin que si, par suite de circonstances de force majeure, ils venaient à être privés de leurs fonctions, ils ne se trouvassent pas obligés de servir comme simples soldats.

« En conséquence, j'ai décidé qu'ils seront autorisés à concourir pour des emplois d'officiers dans celle des deux catégories de l'armée à laquelle ils appartiennent, et qu'il leur sera délivré des commissions d'officiers à la suite pour les grades en vue desquels ils auront été régulièrement proposés. »

La direction de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur vient de réclamer aux préfets la production des documents nécessaires pour procéder, dès les premiers mois de 1876, à la répartition entre les départements de la neuvième annuité des subventions accordées en vertu des lois des 11 juillet 1868 et 25 juillet 1873 pour l'achèvement des chemins vicinaux.

La Journal officiel publie un arrêté du ministre des finances autorisant la fabrication, par l'industrie privée, des cartes postales. Leur dimension est limitée par l'arrêté ministériel, ainsi que leur poids, qui ne doit varier que de 2 grammes au moins à 5 grammes au maximum. Ces cartes doivent être mises en vente munies du timbre-poste; celles expédiées sans affranchissement seront surtaxées comme les lettres ordinaires. L'affranchissement est de rigueur pour les pays étrangers faisant partie de l'union postale conclue à Berne. Leur mise en circulation pour ces pays ne commencera que le 1<sup>er</sup> janvier 1876, date de la mise à exécution du traité postal de l'union, au prix de 15 et 20 centimes, suivant la destination.

Pour la France et l'Algérie, les dispositions de l'arrêté ci-dessus sont applicables dès aujourd'hui.

On s'occupe très activement, depuis plusieurs semaines, au ministère de l'intérieur, de la confection des diplômes et de l'envoi dans les départements de nombreuses médailles d'honneur accordées pour les actes de dévouement accomplis pendant les inondations et qui ont été publiés au Journal officiel en août, septembre et octobre. Ces médailles, gravées et frappées à l'hôtel des monnaies de Paris, avec le nom et le prénom de chaque titulaire, ont été livrées au ministère de l'intérieur par séries de 100, et transmises aux préfets avec les diplômes qui rappellent l'acte de courage récompensé. 500 médailles d'or et d'argent, première et deuxième classe, ont déjà été envoyées dans les départements, ainsi que 400 mentions honorables signées par le ministre. Il en reste encore 200 à livrer par le graveur général, indépendamment d'un travail supplémentaire pour les inondations plus récentes de l'Hérault.

Un négociant communique à la Province les renseignements suivants qu'il a reçus de Pesth (Hongrie) sur le commerce des prunes, qui intéresse beaucoup le commerce de notre département:

« Le résultat de notre récolte de prunes est estimé: en Bosnie et Servie à 25,000,000 kil.; en Hongrie et Esclavonie, à 7,500,000 kil.

« C'est l'opinion générale de nos marchands, qui croient la récolte de cette année inférieure à celle de 1873 qui, en Bosnie et Servie, s'élevait à 30,000,000 kilog.

« La récolte ordinaire ou moyenne varie entre 15 et 20 millions de kilogrammes.

« Les prunes de cette année sont bien douces, bien séchées, mais petites, la quantité livrable, contre les achats d'octobre, est stipulée à 250 prunes pour 1 kilog.

« La plus belle qualité est de 220 prunes au kilog, et il y a beaucoup de classes inférieures, jusqu'à 280 au kilog.

« Les prix d'aujourd'hui sont 35 à 37 fr. les 100 kilogrammes pour affaires à livrer, et pour première qualité à 40 et 45 fr. »

L'Observatoire de Toulouse, placé sous la direction de M. Tisserand, vient d'acquiescer au prix de 30,000 fr., un magnifique télescope de 5 mètres de long, et fermé à sa partie inférieure par un miroir de 85 centimètres de diamètre et du poids de 200 kilos. Avec cet appareil, on obtient un grossissement de 1,200 fois. La construction de la coupole a coûté, à elle seule, 16,000 fr.

Nous avons annoncé, il y a deux jours, que le ministre de la guerre venait de décider que les militaires libérables au 31 décembre, actuellement en congé, comme appartenant à des communes inondées, pourraient, sur leur demande, être maintenus dans leurs foyers.

Les jeunes soldats qui désirent profiter de cette disposition doivent, en conséquence, formuler leur demande aussi promptement que possible; elles doivent être adressées au chef du corps d'armée de la région, et contenir l'indication exacte du numéro du régiment et de son lieu de garnison.

On lit dans l'Observateur de Tarbes:

« Le pèlerinage d'hommes à Lourdes, organisé par l'évêché de Tarbes, a le plus grand succès.

« Lundi, à midi, 7,500 pèlerins avaient déjà souscrit. Ce nombre de voyageurs représente 11 trains à 14 voitures, plus 34 voitures de 3<sup>e</sup> classe dans les trains ordinaires.

« Le pèlerinage aura lieu les 7 et 8 novembre. Le 7, au soir, il y aura procession aux flambeaux; les autres cérémonies auront lieu le lendemain 8 novembre. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 30 Octobre.

Naissances.

Liauzu, Laurence, rue St-Etienne.  
Conduché, Lucie, faubourg St-Georges.  
Guiraudet, Paul, faubourg Cabessut.  
Dides, Louis-Emile, boulevard Sud.

Mariages.

Constant, Jean, et Flaujac, Marie.  
Carriol, Edouard-A.-L., et Bastide, Léontine.  
Doumayens, F.-Bernard, et Lescale, Antoinette.  
Labro, J.-B.- Achille, et Audry, Marie.

Décès.

Boussac, J.-Baptiste, négociant, 51 ans B. Nord.  
Auziés, Marie, blanchi., 67 ans, à la Citadelle.  
Bazillou, Marianne, journ. 51 ans, rue Baudus.

Lacaze, Catherine, rentière, boulevard Nord.  
Plancassagne, Baptiste, ex-entrepreneur, 71 ans, rue Jean XXII.  
Calvet, Françoise, journalière, célibataire, 69 ans, (hospice).  
Boudet, Pétronille, 88 ans, rue du Château.

THÉÂTRE

Direction de M. Cassius. — Dimanche, 31 octobre 1875.

L'Argent du Diable, drame en 3 actes.  
Les domestiques, vaudeville en 3 actes.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES.
31	Diman.	s Quentin.	
1	Lundi.	TOUSSAINT	
2	Mardi.	C. des Morts.	
3	Mercre.	s Marcel.	Cahors, Puy-l'Evêque, Aynac, Gramat, Bagnac.
4	Jeudi.	s Charles B.	Frayssinet-le-Gelat.
5	Vend.	s Berthille.	Cénevières, Lauzès, Lentillac, Carluçet.
6	Samedi	ss Anges P.	Limogne, St-Vincent, Souillac, Gourdon.

Lunaisons du mois de Novembre.

☽ P. Q. .... le 6, à 4 h. 10 du matin.  
☽ P. L. .... le 13, à 9 h. 39 du matin.  
☽ D. Q. .... le 20, à 0 h. 46 du matin.  
☽ N. L. .... le 27, à 11 h. 54 du soir.  
Périgée, le 13. — Apogée, le 1 et 28.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bourse de Paris.

Paris, 30 octobre 1875.

Rente 3 p. % ..... 65.56  
— 4 1/2 p. % ..... 95.45  
— 5 p. % ..... 104.95

Manipulation des vins.

Au moment où toute la France viticole va s'occuper du transvasement et du dépotage de ses vins, si abondants cette année, il est de circonstance de signaler aux habitants des vignobles les avantages qu'offre l'emploi de la pompe pour la manipulation des vins.

Nous connaissons une pompe qui a conquis la première place dans les concours et expositions où elle a été présentée depuis trois années; cet appareil pourrait se dispenser de cette recommandation.

Malheureusement les éloges et les récompenses décernées dans les concours et expositions restent ignorés du plus grand nombre des intéressés. ce qui nous oblige à dire à toute personne ayant l'emploi d'une pompe que celles de MM. J. Moret et Broquet de Paris réunissent toutes les qualités et conditions que l'on peut demander à une pompe à vins.

Il est inutile de dire que cette même pompe s'emploie également contre l'incendie et pour l'arrosage, de manière que celui qui ne l'utilisera pas toute l'année pour le service de ses vins, pourra s'en servir pour d'autres usages.

A partir du 1<sup>er</sup> Novembre:

15 CENTIMES  
AU LIEU DE 20

L'ÉVÉNEMENT

40, boulevard des Italiens, à Paris.

En vente chez M. Bergougnoux, à Cahors.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0. pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

# Mon AD. GODCHAU

## HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS GRANDE MISE EN VENTE

**EXPÉDITIONS**  
Pour l'Alsace-Lorraine, la Belgique, la Hollande et la Suisse.  
Tous les colis de 100 fr. et au-dessus, sont expédiés entièrement franco de port

**GROS-DETAIL**

Les articles qui ne conviendraient pas sont échangés ou remboursés

La Maison Ad. GODCHAU fondée en 1854 dans un local relativement restreint de la rue Croix-des-Petits-Champs a vu, en quelques années, ses affaires prendre une extension considérable; un premier agrandissement était nécessaire. Son nouveau domicile, rue Vivienne, ne put bientôt suffire. Aujourd'hui, cette importante manufacture de vêtements est installée dans sa nouvelle Maison du Faubourg Montmartre, où elle a réuni ses magasins de vente en gros, ses salles de vente au détail, des ateliers pour les principaux coupeurs, et plus de 200 ouvriers tailleurs dont on a besoin dans les travaux urgents, car, indépendamment de ces ouvriers et de ceux à qui elle procure du travail toute l'année, la Maison Ad. GODCHAU a des ateliers à Paris, rue du Frère-Philippe, 24, 26, 28, 30; à Lille, faubourg Notre-Dame, 81; à Marle (Aisne), et à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre); elle occupe dans ces divers ateliers un personnel de plus de 4,000 ouvriers. L'organisation exceptionnelle de cette Maison, l'importance de ses opérations avec le monde entier et les immenses capitaux dont elle dispose, lui ont fait con-

quérir un rang distingué dans le haut commerce parisien et lui ont assuré un succès toujours croissant. Elle a d'ailleurs fourni des preuves sérieuses de l'impossibilité de lui faire concurrence, et sa ligne de conduite a pour base: *Droiture et Loyauté*. Le bon marché incontestable de ses produits qui n'exclut en rien l'élégance et la solidité, les immenses opérations qu'elle traite avec l'exportation lui permettent d'étendre ses opérations et d'offrir, à chaque saison, les assortiments les plus variés et les types les plus parfaits de la mode parisienne, avec des avantages de prix que l'on ne pourrait rencontrer ailleurs. Aussi la Maison Ad. GODCHAU a une réputation d'honorabilité qu'elle tient à conserver. Beaucoup de maisons annoncent des prix imaginaires; le bon marché ne consiste pas dans la modicité des prix seulement, mais encore faut-il y joindre la finesse et la bonne qualité des tissus: c'est ce que la Maison Ad. GODCHAU seule peut offrir à sa nombreuse clientèle, et son chiffre de ventes annuelles est assez éloquent; elle fait actuellement plus de onze millions d'affaires.

**EXPÉDITIONS**  
Pour la Corse, l'Algérie et les Colonies françaises.  
L'affranchissement n'a lieu que jusqu'au port d'embarquement

**EXPORTATION**

Rayon spécial de Vêtements sur mesure sans augmentation de prix.

Quelques Prix ci-dessous donnent une idée des Avantages réels qu'on trouve dans cette Maison de premier ordre :

<b>LE COLBERT</b> pardessus hiver, frisé, ondulé, mousse. Gros boutons, article exclusif. . . . .	18 f.	draps, col velours. . . . .	24 28 32	dées de toutes nuances. . . . .	14 18 24	4,200 dispositions variées, extra solides. . . . .	12 15 18 22 25
Magnifique <b>PARDESSUS</b> drap ratiné bleu double chaudement, satin laine, bordé drap col velours. . . . .	26 f.	<b>Macfarlanes</b> drap d'Elbeuf, gros boutons, bleu, gris, marron. col velours, pèlerines doublées laine. . . . .	29 33 38 45	<b>Vestons</b> castor uni pour la chambre, le bureau et le travail. . . . .	6 10 16	<b>Pantalons</b> haute nouveauté anglaise, coupe nouvelle. . . . .	13 16 19 23 26
<b>Pardessus</b> chambellan moutonné ou ondulé. . . . .	30 35	<b>Macfarlanes</b> drap ondulé, qualité extra, bordés ou piqués, col velours, pèlerines doublées soie, affaire exceptionnelle valant 120 fr. . . . .	75	<b>Vestons</b> drap mousse bleu, bordés drap, col velours, doublés entièrement 16		<b>Gilets</b> noir fin, habillés. . . . .	4 5 7 9 12
<b>Pardessus</b> (bouclé) double face, bleu, marron, gris, marenge. . . . .	35 45 55 60	<b>Houppelandes et Capotes</b> russes grands vêtements de voyage à martingale, en drap moutonné gris ou bleu, très chaudement doublées en écossais, depuis . . . . .	45 f.	<b>Vestons</b> drap ratine bleu ou nouveauté cheviotte anglaise, très élégants, dernière mode. . . . .	20 25 30 35	<b>Gilets</b> drap fantaisie, haute nouveauté, droits ou croisés. . . . .	6 8 10 13
<b>Pardessus</b> à taille, croisés, drap, gros bouton, ondulé bleu, bordé ou piqué entièrement, doublé laine, col velours. . . . .	45 55 65	<b>ROBES DE CHAMBRE</b> russes, ouatées chaudement, affaire hors ligne, article exclusif à la Maison. . . . .	12 f.	<b>Jaquettes</b> drap pointillé, col de velours, doublées entièrement. . . . .	25 30 35 40	<b>Gilets</b> drap ratine bleu, droits ou croisés. . . . .	8 10 13 15
<b>Pardessus</b> à taille, croisés, chinchilla, bleu, gris, marron ou noir, entièrement doublé laine ou écossais, manche soie, col velours. Article se vendant partout 120 fr. . . . .	70 80 95	<b>Robes de chambre</b> flanelle, tartan écossais, doublées chaudement. . . . .	20 25 30 35	<b>Jaquettes</b> drap bleu, marron, olive et bronze, bordées soie, col velours. . . . .	25 30 35 45	<b>Costumes</b> drap d'Elbeuf, pointillé et mélangé, pour enfants de 3 à 8 ans. . . . .	9
<b>Pardessus</b> à taille, croisés, extra riches, haute nouveauté, entièrement doublés soie, toutes nuances. . . . .	75 95 100	<b>Robes de chambre</b> cachemire uni ou chamarré, doublées mérinos. . . . .	45 55 65	<b>Jaquettes</b> armures, diagonales ou façonnées, piquées ou bordées, col velours. . . . .	55 65 70	<b>Costumes</b> drap édreton fort, pure laine, marron bleu et noir, belle garniture. . . . .	12
<b>Pardessus</b> édreton, noir, bleu ou marenge, doublé en laine, col velours. . . . .	30 35 40	<b>COINS DE FEU</b> ouatés, chaudement, article très avantageux, exclusif à la Maison. . . . .	9 f.	<b>HABILLEMENT</b> (Redingote doublée alpaga. . . . . 16		<b>Costumes</b> complets, haute nouveauté d'Elbeuf, façon et garniture riches, pour enfants de 3 à 8 ans. . . . .	24 30 36
<b>Pardessus</b> de fourrures, pour le voyage, en chat de Russie, renard, marinoite, loutre, vison d'Amérique et astrakan, depuis . . . . .	120	<b>COINS DE FEU</b> flanelle, capitonnée, très confortables. . . . .	15 18 22	en drap fin dernière mode Gilet droit sans châle 4	28	<b>Costumes</b> complets, drap fantaisie, pour enfants de 8 à 12 ans	17 27 30
<b>MACFARLANES</b> reversibles, frisé bleu, bordés ou piqués, col velours, article exclusif. . . . .	20 f.	<b>COINS DE FEU</b> tartan et cachemire uni ou chamarré, doublés mérinos de toutes nuances. . . . .	25 30 35	en drap noir fin, coupe élégante. . . . .	20	<b>Costumes</b> complets, haute nouveauté, garniture riche, pour enfants de 8 à 12 ans. . . . .	26 32 40
<b>Macfarlanes</b> chinchilla bleu, bordés		<b>Gondolières</b> en drap moutonné, bor-		<b>HABILLEMENT</b> (Redingote croisée. 25		<b>Pardessus</b> ou macfarlanes drap ratine, de 3 à 8 ans. . . . .	11 13 17 20 35

12, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 12 **Comptoir général de l'Exportation** 12, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 12  
au coin de la rue Bergère, 37 et 39 ENVOI FRANCO DU CATALOGUE SUR SIMPLE DEMANDE au coin de la rue Bergère, 37 et 39

### AU PETIT SAINT-THOMAS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université  
**PARIS**

Les propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de CAHORS, qu'elles trouveront chez le représentant du PETIT SAINT-THOMAS, dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des OPÉRATIONS CONSIDÉRABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'ils ont traitées pour la saison.

**LES PRIX DE VENTE SONT RIGOREUSEMENT LES MÊMES QU'À PARIS**

Représentants : MM. PETIT et BONNET, RUE DU PARC, CAHORS.  
ENVOIS FRANCO DE PORT A PARTIR DE 25 FRANCS.

### Avis au Clergé

Les Encens de la *Catholicité* vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. % qu'ils aissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

### POMPE ROTATIVE

Construite spécialement pour le TRANSVASEMENT des VINS

Débit de 2,000 à 9,000 litres à l'heure

Envoi franco du Prospectus



J. MORET et BROQUET, C<sup>rs</sup> B<sup>és</sup>  
124, rue Oberkampf, Paris.

### OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

### MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille DE SALON ET D'ATELIER pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier dépositaire à Cahors

**LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA**

MACHINE A NAVETTE brevetée s. g. d. g. Marchant au pied et à la main

Au prix de 125 francs montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table 150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix: 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

### MACHINES A COUDRE VÉRITABLES

## Singer

### RÉDUCTION DE PRIX

(A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1875)

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA C<sup>ie</sup> "SINGER"

Produisant actuellement 30,000 Machines par mois.

241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel)

4 DIPLOMES D'HONNEUR - PLUS DE 100 MÉDAILLES DE 1<sup>re</sup> CLASSE

RECONNUES LES MEILLEURES POUR FAMILLES & ATELIERS

Prix: 175 francs.

AVEC GUIDES ET ACCESSOIRES

UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS)

REMISE AU COMPTANT: 10 POUR CENT.

Garantie sur facture - Apprentissage gratuit

Maison Principale: 94, boul. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon

Seul dépositaire à Cahors, Cangardel 4<sup>e</sup> fils aîné, mercerie.

### AUX ASTHMATIQUES

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la **POTION** de M. AUBREÉ, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). - 43 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées gratuitement 40 c. convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

### RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée.